**Accord Fermé International de Cotutelle de Dissertation/Thèse celebré par L’Université Fédérale de Rio de Janeiro – UFRJ** *et la/ le/l’( nom de l’institution étrangère)*

L’Université Fédérale de Rio de Janeiro est une Institution d'Enseignement Supérieur réconnue par le décret n.º 14.343, du 7 septembre 1920, sous le nom Universidade do Rio de Janeiro, l’établissement a été réorganisé à partir de l’application de la Loi n.º 452, du 5 juillet 1937, et a reçu le nom de l’Universidade do Brasil et à laquelle il a été conféré l’autonomie par le Décret-loi n.º 8.393, du 17 décembre 1945, portant la dénomination d’ Universidade Federal do Rio de Janeiro à partir de l’application de la Loi n.º 4.831, du 5 novembre 1965. Actuellement l’institution, constituée conformément le Plan de Reestructuration conféré par le Décret n.º 60.455-A, du 13 mars 1967, est considerée personne morale de droit public, structurée sous la forme d’autarcie de nature spéciale, sise au Av. Pedro Calmon, 550, Cidade Universitária, Ilha do Fundão, Rio de Janeiro, RJ, Brasil, inscrite au CNPJ 33.663.683./0001-16, ici représentée par la Rectrice Professeur \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, et *le/ la/ l’ institution étrangère*, sise \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, (pays), ici représenté(e) par son / sa \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, signent le présent accord,dans les termes qui suivent et conformément aux normes de cotutelle internationale de dissertation/thèse du *Conselho de Ensino para Graduados* (CEPG) et à la législation en vigueur au Brésil sur le Master/ Doctorat lors de la signature du présent accord.

# LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les responsables par l’Accord sont: de la part de l’UFRJ, Unité Académique *(XXXX)*, et de la part *du/ de l’/ de la (nom de l’intitution étrangère).*

Le présent Accord a pour but la mobilité d’étudiants en Master et Doctorat inscrits au programme de master/ doctorat (*nom du programme*) de l’UFRJ au / à l’ / à la *(nom de l’intitution étrangère).*

**BÉNÉFICIAIRE:**

Le bénéficiaire du présent Accord est le candidat \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, nationalité, né(e) en\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, à la ville \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, (si le/la candidate) est brésilien(ne) : porteur de la pièce d’identité brésilienne nº.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, expédiée en \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et inscrit au Cadastro de Pessoas Físicas (CPF) sous le numéro \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, domicilié en /au/ à la \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_. (si le /la candidat(e) est étrangèr(e)) : Numéro du passaport \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ délivré par (pays d’origine) au \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (date et lieu) et la date d’expiration \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**Article 1. L’INSCRIPTION**

**Le candidat est inscrit:**

À l’Université Fédérale de Rio de Janeiro, au programme de Master/ Doctorat en *xxxxxxxxx*, à partir de l’année scolaire *xxxxx*, inscrit au Sistema Integrado de Registro Acadêmico (SIGA) sous le numéro. *xxxxxxx­­­­­* jusqu’à la soutenance de la dissertation/thèse, et après avoir rempli toutes les exigences pour la présente inscription. La duration du programme de master/ doctorat est de *xxx* ans, en ayant un total de *xxxx* heures partagées entre disciplines obligatoires et libres, que l’étudiant devra suivre jusqu’au *xxxxxx* semestre du cours.

Au/ à l’/à la (*nom de l’institution etrangère)* au programme de Master/ Doctorat en *xxxxxxxxx*, à partir de l’année scolaire *xxxxx, jusqu’à la soutenance de la dissertation/thèse. La duration du programme de master/ doctorat est de xxxxxxxxx* ans, en ayant un total de xxxx heures partagé entre disciplines obligatoires et libres, que l’étudiant devra suivre jusqu’au xxxxxx semestre du cours.

**Article 2. L’ÉTUDE**

**L’objet de la thèse enregistré par le candidat est:**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

La duration prévue de l’Accord de cotutelle est de xxxxxxxx mois. Cette durée peut être prolongée par un accord spécifique entre les deux institutions conjointement proposé par les deux directeurs de la thèse.

Le candidat développe ses études alternativement entre les deux institutions. Le programme de travail est determiné par les directeurs de la thèse :

**Séjour prevu à l’Université Fédéderale de Rio de Janeiro:**

**Séjour prevu *à le/la/l’ (nom de l’institution étrangère):***

**Article 3. LES CONDITIONS MATÉRIELLES**

* 1. **Les frais d’inscription**

*À ce point il faut définir s’il aura le payement de frais et il faut aussi les identifier, informer la valeur de ces frais et la date de son payement. Modèle suggéré* :

À l’UFRJ il n’y aura pas le payement des frais. Au/ À l’/ À l’ (*nom de l’institution étrangère,* l’étudiant devra payer les frais xxx, la somme de xxxx et pendant xxx.

#  LA SECURITÉ SOCIALE

*À ce point il faut définir qui est le responsable pour la securité social et la responsabilité civile du candidat. Modèle sugéré :*

La securité sociale et la responsabilité civile du candidat seront assurées dans les conditions suivantes :

* + 1. À l’UFRJ, l’étudiant au Master/Doctorat bénéficiera du système de securité sociale brésilien, mais il est conseillé de contracter une assurance privée avec une large couverture.
		2. Pendant son séjour au/à l’ / à la (*nom de l’institution étrangère)*, l’etudiant au master/ Doctorat devra contracter une assurance privée avec une large couverture.

# Les conditions d’hébergement et l’aide financière que l’étudiant peut demander

Au/ À l’ / à la (*nom de l’institution étrangère)*, l’étudiant au master/doctorat recevra/ aura le droit XXXXXXXXX.

# 3.4- La bourse

*À ce point il faut informer si l’étudiant aura le droit d’avoir une bourse pendant son séjour à l’institution hôte. Il faut aussi indiquer la modalité, l’organe financier de la bourse et sa validité.* *Dans le cas où l’étudiant reçoit que les ressources de la bourse Capes, il pourra continuer à béneficier à l’étrangèr conformement l’Article 12. de l’Arrêté Capes n° 76, au 14/04/10,* *à condition que l’étudiant au master ne soit pas absent pendant plus de six mois et que l’étudiant au Doctorat ne soit pas absent pendant plus de 12 mois, et il faut encore que la pertinence académique de la cotutelle soit aprouvée formellement par la Comission de Bourse du Programme de Master et Doctorat dans lequel l’étudiant est inscrit.*

# Article 4. LES DIRECTEURS

L’étudiant au Master/Doctorat développera sa recherche sous la responsabilité conjointe d’un directeur à l’Université Fédérale de Rio de Janeiro et d’un directeur au/ à l’/ à la (*nom de l’institution étrangère*):

1. à l’Université Fédérale de Rio de Janeiro le directeur de thèse du candidat est le professeur XXXXXXXXXXXXXXXXX.

2) au/ à la/ à l’ (*nom de* l’*institution étrangère*) le directeur de thèse du candidat est le professeur XXXXXXXXXXXXXXXXX.

Les deux directeurs de la thèse s’engagent à s’acquitter du rôle de tuteur du candidat. Ils exercent conjointement les compétences attribuéesà l’UFRJ et au/à la/ à l’ (institution étrangère).

# Article 5. LE DÉVELOPPEMENT

#  *Il faut décrire les activités à mener dans chaque établissement, comme le fait le modèle suivant, en présentant des suggestions d’activités :*

1. à l’ Université Fédérale de Rio de Janeiro

Des activités pédagogiques suivies par l’étudiant au master/doctorat :

* suivre les disciplines XXXXX;
* élaborer et développer un projet de recherche;
* accomplir les activités XXXXXX relacionadas ao desenvolvimento da pesquisa;
* passer l’examen de Qualification;
* participer au(aux) séminaire(s) XXXX;
* Participer aux événements scientifiques promus par XXXXXXXXXXXXXXXXX,
* Développement des activités transversales de formation : l’anglais Scientifique, l’informatique éditoriale, la recherche documentaire, la méthodologie d’écriture de la thèse, des formations techniques, etc.

2) au/ à l’ / à la (*nom de l’institution étrangère*)

* suivre les disciplines XXXXX;
* élaborer et développer un projet de recherche;
* accomplir les activités XXXXXX liées au développement de la recherche;
* passer l’examen de Qualification;
* participer au(aux) séminaire(s) XXXX;
* Participer aux événements scientifiques promus par XXXXXXXXXXXXXX,

Développement des activités transversales de formation : l’anglais Scientifique, l’informatique éditoriale, la recherche documentaire, la méthodologie d’écriture de la thèse, des formations techniques, etc.

*À ce point il faut aussi indiquer :*

* *La date et le lieu de l’examen de qualification ;*
* *Si la charge d’activités pédagogiques prévue dans l’Article 40 de la Résolution 1/2006 pourra être réalisée en partie en chaque institution, ou totalement à une seule institution ;*
* *Les conditions et procédures pour la validation ou l’équivalence des disciplines suivies à l’université étrangère si les limites préscrites à l’Article 41 de la Résolution 1/2006 sont dépassés ;*
* *Si le teste de lecture et compréhension dans les langues étrangères sera exigé conformement l’Article 49-III de la Résolution 1/2006, et*

*- la méthode de mesurage, l’équivalence ou l’exeption d’autres exigences complémentaires du programmes d’études mentionné au Article 49 de la Résolution 1/2006 et définis dans le réglement du programme de Master et Doctorat dans lequel l’étudiant est inscrit.*

# Article 6. LA SOUTENANCE

*Ici, il faudra definir s’il y aura une ou deux soutenances, ansi comme les détails de la procédure. Modèles suggérés :*

*Modèle 1 :*

La dissertation/thèse donnerá lieu à um examen/soutenance unique réconue par les deux institution ;

Le jury de la soutenance de la dissertation/ thèse devra être composé par XXXX rapporteurs désignés à parité paridade par les deux institutions.

Le jury comprendra nécessairement les deux directeurs de la thèse/thèse, deux rapporteurs externes aux deux établissements, xxx rapporteurs internes venus des programmes impliqués. (conformement la résolution CEPG 01/2006) ;

 Les Parties signataires de l’accord s’engagent à trouver les moyens financiers possibles pour que la soutenance conjointe de la dissertation/thèse conjunta da dissertação/tese ait lieu, y compris l'utilisation de supports de communication à distance, tels que les vidéoconférences.

Il appartiendra aux directeurs de la dissertation/thèse de décider :

* La langue utilisée dans la dissertation/thèse conformement la résolution CEPG nº. 02/2018;
* La langue utilisé au moment de la soutenance de la dissertation/thèse conformement la résolution CEPG nº. 04/2012;
* L’institution ou aura lieu la soutenance et;
* La date de la soutenance.

*Modèle 2:*

La dissertation/thèse donnera lieu à deux examens/défenses, suivant le rite de chacune des institutions.

Le jury de la soutenance de la dissertation/ de la thèse à l'UFRJ sera composé conformément à la résolution 01/2006 du CEPG.

*Au/À l’/ À la (nom de l’institution étrangère) XXXXXX*

Les Parties signataires du présent Accord s'engagent à rechercher les moyens financiers possibles pour la soutenance de la dissertation/de la thèse, y compris l'utilisation de moyens de communication à distance tels que la vidéoconférence.

Il appartiendra aux directeurs de la dissertation de définir :

* La langue utilisée dans la dissertation/thèse conformement la résolution CEPG nº. 02/2018;
* La langue utilisé au moment de la soutenance de la dissertation/thèse conformement la résolution CEPG nº. 04/2012;
* Les dates prévues pour la soutenance.

La protection de l'objet de la dissertation/thèse, ainsi que la publication, l'exploitation et la protection des conclusions résultantes des travaux de recherche de l'étudiant en master/doctorat, dans les deux institutions, seront soumises aux réglementations en vigueur et assurées selon les procédures spécifiques de chaque pays impliqué dans la cotutelle.

# Le cas échéant, les dispositions relatives à la protection des droits de propriété intellectuelle feront l'objet d'une avenant spécifique à cet accord.

# Article 7. LA DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES

À partir de l’assentiment du jury,

L’Université Fédérale de Rio de Janeiro s’engage à accorder à (le nom du candidat) le titre de maître de conférences/docteur en xxxxxxxxxxxx (conformement le titre conféré par le programme responsable) et á délivrer le diplôme correspondant, conformement l’homologation de la soutenance;

et le/ l’/ la (*nom de l’institution étrangère)* s’engage à accorder à (le nom du candidat) le titre de maître de conférences/docteur en xxxxxxxxxxx, *délivré par son programme,* et à délivrer le diplôme correspondant.

# Article 8. LA LIVRAISON, LA DESCRIPTION ET LA REPRODUCTION DE LA DISSERTATION/ THESE

Dans chaque pays, ces procédures seront accomplies selon les règles des institutions partenaires du présent accord.

Le candidat, pendant son séjour au /à l’/ à la (nom de l’institution étrangère) *OU à l’UFRJ*, sera soumis aux ses règles, ses règlements et ses normes de conduite, le candidat aura les mêmes droits et privilèges des autres étudiants.

**Article 9. LE TERME**

Le présent accord fermé de cotutelle de Dissertation/Thèse prend effet à la date de as signature, pour une durée de xxxx mois, il peut être prorogée à la demande d’une des deux Parties par Avenant.

**Article 10. LA DÉNONCE ET LA RÉSILIATION**

Le présent accord fermé de cotutelle de Dissertation/Thèse peut être denoncé à à l’initiative de l’un ou l’autre des participants moyennant un préavis de 30 (trente) jours à l’avance ou résilié pour non-respect de l’une de ses clauses, en supposant que chaque participant assume le fardeau respectif découlant des obligations convenues.

**Article 11. LES INSTANCES POUR LE RÉGLEMENT DE TOUS LITIGES**

Pour résoudre les conflits découlant de l'interprétation ou de l'exécution du présent Accord de Coopération, les instances désignées par les règles institutionnelles respectives sont le Conselho para Ensino de Graduados (CEPG), de la part de l’UFRJ et, le/l’/la #########, au/àl’/à la #############.

# Article 12. LA PUBLICATION

Le présent accord fermé de cotutelle de Dissertation/Thès sera publié en 03 (trois) exemplaires identiques en portugais et em 03 (trois) exemplaires en (langue étrangère) aussi identiques, selon le cas.

En conformité avec les conditions ci-dessus, signent les deux le présent accord :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le candidat au Master/ doctorat :

**L’Université Fédérale de Rio de Janeiro**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Le Directeur de la dissertation/thèse

Le Directeur de l’Unité Académique XXXXX

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le Coordinateur du Programme de XXXXXXX

Recteur

*Nom de l’institution étrangère*

Le Directeur de la dissertation/ thèse

 Le Directeur de l’Unité Academique ou de l’instance équivalente

Le coordinateur du programme XXXXX ou l’équivalent

Recteur

**L’ouverture de la procédure d’Homologation de la soutenance de Thèse**

La Coordination du Cours de Master/ Doctorat devra transmettre le document à l’aprobation de la Comissão de Pós-graduação e Pesquisa (CPGP), à laquelle elle est liée, contenant les documents suivants :

* La demande por l’Homologation de la soutenance de la dissertation/thèse;
* Relevé des notes officiel (avec le Cadastro de Registro (registre d’inscription) de Thèse et Message contenant le numéro du proces et la date de l’aprobation de l’Accord de Cotutelle);
* Formulaire du jury de la soutenance (DE-05) conformement l’article 54 de la Res. CEPG 01/2006 (et ce qui a été établi à l’Accord);
* Une copie authentifiée du CPF;
* Une copie authentifiée de la pièce d’identification ou du Passeport;
* Une copie authentifiée du diplôme de la Licence;
* Une copie authentifiée du diplôme de Master;
* Une copie du procès-verbal de la soutenance (Constar le nom des Directeurs de l’UFRJ et de ceux de l’Institution étrangère, le numéro du proces et la date de l’aprobation de l’Accord);
* Une copie du procès-verbal de l’examen de qualifiation (si le document est cité au DE-05);
* Feuille imprimée de l’inscription au “Kit Diploma” (fiche technique).